



CONTAMINES
MONTJOIE

COMMUNE DES CONTAMINES

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

ID : 074-217400852-20230323-DEL2023028-DE

S²LOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MARS 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 2
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-TROIS MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 17 MARS 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Florian GIBIER, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ

ABSENTS EXCUSES : Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à Elisabeth Mollard), M. Bertrand DOLIGEZ (donne pouvoir à François Barbier), Marie-Noëlle LAVERTON

ABSENTS : Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

**OBJET : VOTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'EPIC LES
CONTAMINES TOURISME DEL2023-28**

Rapporteur : Michel BELIN

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Michel BELIN, adjoint au Maire.

Vu la délibération 2021-053 du 6 mai 2021 approuvant la convention d'objectifs entre la commune et l'EPIC (office du tourisme) « les Contamines Tourisimes », pour une durée de trois ans jusqu'en 2024 ;

Vu la délibération 2022-131 du 16 décembre 2022, attribuant une subvention partielle à l'EPIC « les Contamines Tourisme » pour un montant de **800 000 euros** ;

Considérant qu'au titre de ses engagements, la commune des Contamines Montjoie se doit d'allouer annuellement les crédits de fonctionnement nécessaires ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **D'ALLOUER** à l'EPIC LES CONTAMINES TOURISME une **subvention totale pour l'exercice 2023 d'un montant de 1 284 000€** imputé au compte 657364 (subventions de fonctionnement aux établissements et services à caractère industriel et commercial).
- **DE PROCEDER au versement d'un montant de 484 000€,** en complément du 1^{er} versement de la subvention du 16 décembre 2022 et selon les besoins de l'EPIC « les Contamines Tourisme »
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget général BP 2023.

En Mairie, le 23 mars 2023
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

En Mairie, le 23 mars 2023

ID : 074-217400852-20230323-DEL2023028-DE

François BARBIER

